

INFORMATIONS MUNICIPALES

Mémento

Mairie de Billio

Accueil : Caroline Vila

Jennifer Dubrulle

Tél : 02 97 42 28 18

Mail : mairie.billio@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi, Mercredi et

Vendredi : 13h30 à 17h00

Jeudi : Fermée

Rappel : la mairie n'est pas ouverte au public le matin



Téléphones utiles

Médecin de garde : 02 97 68 42 42

Pharmacie : 3237

Pompiers : 18

Urgences médicales : 15

Police : 17

Cabinet infirmier : 02 97 42 21 89

ADMR Plumelec :

-SAAD : 06 88 87 52 24

plumelec@admr56.com

-SSIAD : 02 97 42 30 05

ssiadplumelec@admr56.com

AMPER

Service à la personne et à domicile en Morbihan

Antenne de St-Jean-Brévelay, 27

rue de Rennes : 02 97 61 45 85

Amper.stjeanbrevelay@msa-services.fr



Messes à Billio

Dimanche 21 janvier à

9h30



Steph Pizza sera présent le

vendredi 5

janvier

06 12 70 65 49



Ö Couleurs des saveurs

Plats à emporter

le vendredi et

le samedi.

Commande au 06

33 30 52 63



Cérémonie des Vœux

La cérémonie des vœux aura lieu le dimanche 14 janvier 2024 à 10h30 à la salle communale.

Numérotation des habitations

Pour les communes de moins de 2000 habitants, l'adressage de l'ensemble des habitations sera obligatoire à compter du 1er juin 2024.

La municipalité a réalisé dès 2020 cette numérotation.

Cependant, nous constatons encore trop de maisons qui n'ont pas apposé leur numéro.

Si souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à contacter la mairie au 02.97.42.28.18.



Chiens en divagation

un arrêté relatif à la capture des chats et des chiens divaguant a été pris en 2020, celui-ci stipule :

Article 1 : il est expressément défendu de laisser les chattas et les chiens divaguer sur la voie publique seuls et sans maître ou gardien.

Article 2 : il est interdit d'attirer systématiquement ou de façon habituelle des animaux, et notamment les chats et les chiens en leur jetant de la nourriture en tous lieux publics ; la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.

Article 3 : est considéré comme en état de divagation tout chat ou chien non identifié trouvé à plus de deux cent mètres des habitations, ou tout chat ou chien trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chien ou chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Article 4 : les chats ou chiens trouvés errant seront capturés soit par une association de protection de défense des animaux sur demande de la mairie soit par l'employé communal qui déposera les animaux capturés à la SPA de Malguénac. La capture sera effectuée conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection animale.

Article 5 : tous les propriétaires qui voudront réclamer leurs animaux pourront le faire pendant cette période en prouvant que les animaux leur appartiennent bien et en réglant les frais de fourrière. Les chats ou chiens non identifiés devront l'être aux frais de leurs propriétaires avant toute reprise.

VIE ASSOCIATIVE



Football Club Billiotais



Le 14 janvier :

- ⇒ Billio A reçoit Sérent match à 15h
- ⇒ Billio B reçoit Josselin match à 13h

Le 21 janvier :

- ⇒ Billio A reçoit Le Roc St André match à 15h
- ⇒ Billio B reçoit Naizin match à 13h



A noter dans votre agenda : le vendredi 23 février concours de belote

INFORMATIONS DIVERSES

Redevance incitative

Les nouveaux tarifs sont consultables sur : <https://www.centremorbihancommunaute.bzh/vivre/dechets-et-environnement/redevance/>

Vous pouvez désormais payer par prélèvement automatique, en trimestrialisation : télécharger le mandat de prélèvement sur le site internet et retourner le complété et accompagné d'un RIB à reom@cmc.bzh. Vous avez la possibilité de régler votre facture en 4 fois (1 prélèvement par trimestre), pour cela vous devez obligatoirement faire une demande de prélèvement automatique. Sur le formulaire de demande, pensez à cocher la case « Prélèvement trimestriel de la somme annuelle » sur le mandat de prélèvement.

France Services Réunion d'information

En savoir + sur la retraite?

jeudi 11 Janv. 2024 à 18h

HUB ENERCO
Boulevard Auguste Le Goff
BP 10369 - 56503 Locminé Cedex

Inscription obligatoire (nombre de places limitées)
02.97.44.29.65

Programme

- ✓ Modes d'acquisition de trimestres
- ✓ Dispositifs de départ à la retraite
- ✓ Démarches à accomplir
- ✓ Dispositifs de retraite complémentaire (présentation par l'AGIRC AARRCO)
- ✓ Echanges avec les intervenants

France-Services
Centre Morbihan Communauté
Locminé - Saint-Jean-Brévelay

agirc-arcco

Assurance
Retraite

France
services

Centre
MORBIHAN
Communauté

Saison culturelle 2024

◆ Nos petits penchants

Cie Des fourmis dans la lanterne. À travers une galerie de personnages ingénieux et décalés qui habitent tous le même immeuble, la compagnie de marionnettes interroge notre rapport au bonheur.

Marionnette
À partir de 7 ans

Vendredi 16/02—20:30 - Salle polyvalente, Plumelin. Tarifs : entre 5 et 8€ - Durée : 55 min

◆ Vent debout

Cie Des fourmis dans la lanterne. La vie d'une jeune fille bascule quand elle fait l'étrange découverte d'un pays grouillant de mots, de sons, d'inscriptions. N'ayant connu que le silence, elle tente de comprendre ce qui la sépare de cet autre monde.

Marionnette
À partir de 8 ans

Samedi 17/02—17:00 - Salle polyvalente, Plumelin. Tarifs : entre 5 et 8€ - Durée : 50 min

Réservations possibles sur : <https://www.centremorbihanculture.bzh/>

Bulletin Communal

Le bulletin est en cours de préparation, il vous sera distribué par vos conseillers à la fin du mois de janvier.